



BOURSE MOBILITE JEUNES- JUMELAGES EN VALLONS DE VILAINE- 2025

Nom :

Prénom _____

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : _____

Mail :

 Pour les jeunes de moins de 18 ans, une autorisation parentale doit être jointe au dossier.

Vue d'ensemble du projet :

Décrivez-ici votre projet ! Pourquoi, comment ? Merci de joindre un document détaillé si nécessaire !

Pays de destination	
Structure d'accueil sur place : asso, collectivité, autre?	
Nom de la structure que vous avez contactée pour préparer votre voyage : espace jeunes, SIJ, autre ?	
Moyen (s) transport utilisé(s)	
Date du voyage	
Coût total du voyage Détail ?	



 Indiquez les moyens de communication proposés pendant le voyage pour partager les infos sur votre voyage avec le comité de jumelage :



POINT BONUS : *Merci de détailler en quoi votre projet répond aux valeurs suivantes :*

Humanitaire	
Citoyenneté européenne	
Environnement	
Solidarités	



 Indiquez les modalités d'organisation des réunions publiques pour rendre compte de votre expérience de voyage, à votre retour : expo, film, diaporama, lieux de réunions, dates...



 Merci d'adresser votre dossier au comité de jumelage à l'adresse suivante :

criciumelage@gmail.com

DATE LIMITE : 12 MAI (inclus)

Les candidat.e.s pré-selectionné.e.s sur dossier seront invité.e.s à présenter leur dossier devant un jury composé de 4 personnes. ; ce jury se réunira le samedi 24 mai 2025.

TEL pour renseignements : Michèle MOTEL, Présidente : 06-88-56-70-46



JUMELAGES EN VALLONS DE VILAINE

Maison des associations
43 rue de Fagues
35580 GUICHEN

REGLEMENT BOURSE MOBILITE JEUNES

Age: 15-25 ans

⚠️ Une autorisation parentale est obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans !

Domicile du candidat.e:

Le lieu d'habitation doit être situé dans l'une des 8 communes adhérentes du CRIC.

Cf. liste: Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Laillé, Lassy, Saint-Senoux

PROJET : Voyage en EUROPE

Exclusion: voyage dans le cadre scolaire, stage étudiant et projet financé par le dispositif ERASMUS

⭐ Bonus : afin de départager les dossiers, il sera attribué des points bonus selon les critères suivants:

- 1 point si aspect environnemental du voyage
- 1 point si caractère humanitaire
- 1 point si valeurs de solidarités
- 1 point si valeurs européennes
- 1 point si lien avec une structure dans le pays de destination avant le départ.
- 1 point si lien fait avec un Espace jeunes, SIJ ou autre association partenaire avant le départ.

DUREE : Minimum 1 semaine.

Le voyage devra avoir lieu dans l'année civile d'attribution de la bourse.

DELAI : Date limite du dépôt du dossier: **12 MAI 2025**

CONTENU DU DOSSIER:

cf. modèle ci-joint à compléter

- Objectifs et Valeurs
- Budget, organisation du voyage (mode de transport, hébergement)
- Moyen de communication avec le CRIC pendant le voyage
- Organisation d'événements de restitution après le voyage

MONTANT : 8 bourses de 150 euros

1 jeune lauréat.e par commune

ou

une bourse pour un groupe de jeunes si projet de groupe

MODALITES:

Appel à projet lancé par le CRIC du **28/03/25 au 12/05/25**

Le jury de sélection se réunira le samedi 24 mai.

Le jury est composé de 2 membres du bureau du comité de jumelage et 2 élu.e.s municipaux.

★ RESTITUTION à faire au RETOUR VOYAGE :

- Le comité de jumelage organisera une réunion collective fin 2025 lors de laquelle tou.t.e.s les lauréat.e.s de la bourse présenteront publiquement leur expérience de voyage.
- Il est demandé aux bénéficiaires de la bourse de solliciter les espaces jeunes et les médiathèques afin de présenter leur expérience après leur retour de voyage.
- Cette restitution pourra prendre la forme d'un diaporama, d'une exposition photo et/ou d'un film.

DOSSIER

Le dossier à compléter doit être retiré auprès du comité de jumelage:

- par SMS au 06 88 56 70 46
- ou
- par mail à l'adresse suivante:cricjumelage@gmail.com



DOSSIER COMPLET: à adresser avant la date limite indiquée au dossier: **12 MAI 25**

par mail à: cricjumelage@gmail.com

RENSEIGNEMENTS par mail ou téléphone